



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/319
24 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 MARS 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA ROUMANIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration conjointe sur le Kosovo que les ministres des affaires étrangères des pays membres du Comité de coopération de l'Europe du Sud-Est ont publiée à l'issue de leur réunion à Bucarest le 19 mars 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire

(Signé) Ian GORITA

ANNEXE

Déclaration conjointe faite à Bucarest le 19 mars 1999 par les
ministres des affaires étrangères des pays membres du Comité
de coopération de l'Europe du Sud-Est

Les ministres des affaires étrangères des pays membres du Comité de coopération de l'Europe du Sud-Est, M. Andrei Plesu, M. Ismail Cern, M. Aleksandar Dimitrov, Mme Nadezhda Mihaylova et M. Gorgios Papandreou, se sont réunis à Bucarest le 19 mars 1999 à l'invitation du Ministre roumain des affaires étrangères, dont le pays est actuellement l'hôte du Comité de coopération de l'Europe du Sud-Est. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par la poursuite du conflit au Kosovo, dont les retombées risquent de menacer la paix et la stabilité dans leur région. Ils se sont penchés sur la détérioration de la situation humanitaire et les conséquences que pouvaient entraîner les nouvelles vagues de réfugiés dans les pays voisins.

À ce moment critique, les ministres ont souligné qu'il était de la plus haute importance que les deux parties fassent preuve de modération et ils ont appelé à la cessation immédiate des hostilités. En déployant un très grand nombre de soldats au Kosovo, la République fédérale de Yougoslavie vient d'aggraver la situation. Il conviendrait à cet égard de respecter pleinement les accords en vigueur.

Les ministres ont réaffirmé leur volonté de voir régler immédiatement et par des moyens pacifiques la crise au Kosovo sur la base d'une autonomie substantielle pour le Kosovo, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. Ils ont demandé à toutes les parties concernées d'assurer dans toute la mesure possible la protection des droits de tous les habitants, citoyens et membres des minorités nationales et des communautés ethniques, conformément aux normes et principes internationaux applicables.

Les ministres ont réaffirmé qu'ils appuyaient pleinement les efforts de la communauté internationale pour parvenir à un règlement politique de la crise au Kosovo. Ils ont reconfirmé leur volonté de s'associer aux efforts déployés par le Groupe de contact, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue d'un règlement viable et pacifique, condition préalable de la paix et de la stabilité au Kosovo et dans l'ensemble de la région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Faisant valoir que les pourparlers de Paris représentent peut-être la dernière chance d'un règlement politique de la crise, ils se sont félicités de ce que la délégation des Albanais kosovars a signé l'Accord provisoire pour la paix et l'autonomie au Kosovo, dans son intégralité. Ils ont engagé la République fédérale de Yougoslavie à signer également cet Accord dans les meilleurs délais. À cet égard, les ministres se sont déclarés favorables à la présence d'une force internationale qui aiderait à appliquer l'Accord.

/...

Les ministres se sont déclarés convaincus que l'Accord permettra aux différentes communautés vivant au Kosovo de favoriser les relations et la coexistence interethniques d'une façon qui saura les faire résister à l'épreuve du temps. La signature de l'Accord de Rambouillet permettra d'ouvrir à la République fédérale de Yougoslavie les portes des institutions européennes et internationales.

Les ministres ont estimé que l'on pourrait ainsi épargner aux pays limitrophes les graves retombées négatives de l'instabilité que la région connaît actuellement.

Les ministres se sont déclarés prêts à renforcer encore la coopération et la solidarité régionales en vue d'instaurer la paix au Kosovo, de prévenir de nouvelles crises et de promouvoir l'identité européenne de l'ensemble de la région.

Les ministres ont demandé au Président en exercice de créer un groupe spécial sur le Kosovo qui coordonnera les efforts des pays membres du Comité de coopération de l'Europe du Sud-Est, en ce qui concerne plus particulièrement les questions humanitaires, et utilisera à cette fin les mécanismes existants dudit Comité.
